



Rupture de contrat fonction publique

Par **helmer_old**, le **23/12/2007** à **01:04**

actuellement en stage en vue d'une titularisation au 1er janvier 2008, je viens d'apprendre que mon stage était prolongé de 6 mois. je souhaite refusé cette prolongation et ainsi rompre mon contrat (qui est sous forme d'un arrêté municipal). s'agit il d'un démission qui ne me permettra pas de toucher le chômage? quelle démarche dois je effectuer pour refuser cette prolongation? dois je faire un préavis? merci pour votre aide